

COUR SUPÉRIEURE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI

N° : 150-06-000008-151

DATE : Le 19 novembre 2019

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE SANDRA BOUCHARD, J.C.S.

ASSOCIATION DES JEUNES VICTIMES DE L'ÉGLISE

Demanderesse

c.

PAUL-ANDRÉ HARVEY

Défendeur

**LA CORPORATION ÉPISCOPALE CATHOLIQUE ROMAINE DE CHICOUTIMI
L'ÉVÊQUE CATHOLIQUE ROMAIN DE CHICOUTIMI
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-DOMINIQUE
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE-FAMILLE
LA PAROISSE DE SAINT-PHILIPPE DE JONQUIÈRE
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-LA-PAIX
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-JOSEPH
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-DAVID
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINT-GABRIEL-LALEMANT, DE FERLAND-ET-BOILEAU
LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-ALPHONSE
L'ASSURANCE MUTUELLE DES FABRIQUES DE QUÉBEC
INTACT COMPAGNIE D'ASSURANCE (Intervenante)**

Défenderesses

JUGEMENT
(sur la demande d'autorisation d'interroger des membres et des tiers)

- [1] **CONSIDÉRANT** que les parties s'entendent sur les modalités suivantes :
- La tenue de l'interrogatoire de la membre désignée;
 - Le nombre de membres à interroger, dont deux sont identifiés et dont la façon d'identifier les autres a été discutée et convenue entre les parties;
 - La tierce partie à interroger;
 - La durée des interrogatoires;
 - Les sujets à aborder avec les témoins.
- [2] **CONSIDÉRANT** que les modalités convenues entre les parties telles que présentée au Tribunal et telles qu'exprimées dans une correspondance du 5 novembre 2019 de Me Annie Pelletier conviennent au Tribunal et sont acceptées de tous.
- [3] **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de disposer de la demande selon ces modalités.
- [4] **POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**
- [5] **PREND ACTE** des modalités convenues entre les parties quant aux interrogatoires des membres et des tiers comme décrites à la correspondance du 5 novembre 2019 jointe à ce jugement et **ORDONNE** aux parties de se conformer à cette entente;
- [6] **LE TOUT** frais de justice à suivre.



SANDRA BOUCHARD, J.C.S.

M^e Gabrielle Gagné, M^e Bruce Johnston
TRUDEL JOHNSTON LESPÉRANCE
Avocats de la demanderesse

M^e Christian Trépanier, M^e Marie-Ève Gagnon
FASKEN MARTINEAU DUMOULIN
Avocats de la Corporation épiscopale catholique romaine de Chicoutimi et de l'Évêque catholique
romain de Chicoutimi sur le dommage compensatoire

M^e Estelle Tremblay
GAUTHIER BÉDARD S.E.N.C.R.L.

Avocats de la Corporation épiscopale catholique romaine de Chicoutimi et de l'Évêque catholique romain de Chicoutimi sur le dommage punitif et des défenderesses, les fabriques, sur la demande de type Wellington

M^e Annie Pelletier
MICHAUD LEBEL S.E.N.C.R.L.
Avocats des neuf fabriques

M^e Éric Lemay, M^e Jean-François Lachance
DUSSEAUT LEMAY BEAUCHESNE AVOCATS
Avocats de l'Assurance mutuelle des Fabriques de Québec

M^e Catherine Bourget
LANGLOIS
Avocats d'Intact compagnie d'assurance

Date d'instruction : 14 novembre 2019

Johanne Bouchard - RE: AJVE c. Harvey et al - interrogatoires

De : "Annie Pelletier" <apelletier@michaudlebel.com>
À : "Johanne Bouchard" <johanne.bouchard@judex.qc.ca>
Date : 2019-11-15 04:57
Objet : RE: AJVE c. Harvey et al - interrogatoires
CC : "Bruce W. Johnston" <bruce@tjl.quebec>, 'Christian Trépanier' <ctrepani...

Bonjour madame Bouchard,

Vous voulez bien faire suivre le présent courriel à madame la Juge Bouchard ?
Il contient, tel que convenu, les paramètres du consensus des parties pour la tenue des interrogatoires des membres et du tiers.

Nos salutations distinguées.

Michaud LeBel

S.E.N.C.R.L.

www.michaudlebel.com

Annie Pelletier
1265, boulevard Charest Ouest
Bureau 1265
Québec (Québec) G1N 2C9
Tél. : (418) 688-2226, poste 209
Télec. : (418) 688-5524

Avertissement concernant la confidentialité Le présent message est à l'usage exclusif du ou des destinataires mentionné(s) ci-dessus. Son contenu est confidentiel et assujéti au secret professionnel. Si vous avez reçu le présent message par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement et le détruire en vous abstenant d'en faire une copie, d'en divulguer le contenu ou d'y donner suite.

De : Gabrielle Gagné [mailto:gabrielle@tjl.quebec]
Envoyé : 7 novembre 2019 11:42
À : Annie Pelletier <apelletier@michaudlebel.com>
Cc : Bruce W. Johnston <bruce@tjl.quebec>; Christian Trépanier <ctrepanier@fasken.com>; Marie-Ève Gagnon <mgagnon@fasken.com>; Anne-Julie Paquin <ajpaquin@gauthierbedard.qc.ca>; Estelle Tremblay <etremblay@gauthierbedard.qc.ca>; Eric Lemay <elemay@dlblegal.ca>; jflachance@dlblegal.ca; Bourget, Catherine <Catherine.Bourget@langlois.ca>
Objet : RE: AJVE c. Harvey et al - interrogatoires

Bonjour Me Pelletier,

Nous confirmons que la proposition commune des défenderesses exposée dans votre courriel du 5 novembre nous convient. Vous pouvez transmettre cette entente à la juge Bouchard, tel que vous le proposez dans ce même courriel.

Cordialement,



Me Gabrielle Gagné
Trudel Johnston & Lespérance

750, Côte de la Place d'Armes
Bureau 90, Montréal QC H2Y 2X8
T. 514 871-8385 poste 207
F. 514 871-8800
tjl.quebec

From: Annie Pelletier <apelletier@michaudlebel.com>
Sent: November 7, 2019 10:07 AM
To: Gabrielle Gagné <gabrielle@tjl.quebec>
Cc: Bruce W. Johnston <bruce@tjl.quebec>; Christian Trépanier <ctrepanier@fasken.com>; Marie-Ève Gagnon <mgagnon@fasken.com>; Anne-Julie Paquin <ajpaquin@gauthierbedard.qc.ca>; Estelle Tremblay <etremblay@gauthierbedard.qc.ca>; Eric Lemay <elemay@dlblegal.ca>; jflachance@dlblegal.ca; Bourget, Catherine <Catherine.Bourget@langlois.ca>
Subject: Re: AJVE c. Harvey et al - interrogatoires

Bon matin Me Gagné

J'ai maintenant l'assentiment de tous.
Vous voulez bien me confirmer que le tout vous convient aussi ?

Merci.

Envoyé de mon iPhone

Le 6 nov. 2019 à 12:26, Gabrielle Gagné <gabrielle@tjl.quebec> a écrit :

Chère consoeur,

Nous vous demandons de vérifier auprès de vos collègues et de nous confirmer que le courriel ci-bas est la position commune de toutes les parties défenderesses.

Cordialement,

<image001.png>

Me Gabrielle Gagné
Trudel Johnston & Lespérance
750, Côte de la Place d'Armes
Bureau 90, Montréal QC H2Y 2X8
T. 514 871-8385 poste 207
F. 514 871-8800
tjl.quebec

De : Annie Pelletier <apelletier@michaudlebel.com>
Envoyé : 5 novembre 2019 19:38
À : Gabrielle Gagné <gabrielle@tjl.quebec>; Bruce W. Johnston <bruce@tjl.quebec>
Cc : Christian Trépanier <ctrepanier@fasken.com>; 'Marie-Ève Gagnon' <mgagnon@fasken.com>; Anne-Julie Paquin <ajpaquin@gauthierbedard.qc.ca>; Estelle Tremblay <etremblay@gauthierbedard.qc.ca>; Eric Lemay <elemay@dlblegal.ca>; jflachance@dlblegal.ca; 'Bourget, Catherine' <Catherine.Bourget@langlois.ca>
Objet : AJVE c. Harvey et al - interrogatoires

Chère consoeur,

Tel que discuté ce jour et dans un souci de régler le sort de notre requête pour interroger des membres et des tiers et tenant compte de l'information échangée jusqu'à maintenant, nous vous proposons :

Interrogatoires des membres :

- Tenir l'interrogatoire d'un échantillonnage de 5 de membres, soit
 - o Suzanne Tremblay
 - o La membre ayant reçu un diagnostic de cancer que vous avez suggéré;
 - o 3 autres membres sélectionnés au hasard, tenant compte des différents «contextes», tel que discuté.
- Tenir l'interrogatoire de la membre désignée

Ces interrogatoires auraient une durée de 2h chacun, sauf pour Suzanne Tremblay dont la durée serait de 3h.

Les sujets abordés seront ceux mentionnés à notre requête.

Interrogatoires de tiers :

Tenant compte qu'à ce stade, vous n'envisagez que le témoignage de la mère de madame Suzanne Tremblay, nous renoncerions à demander l'interrogatoire d'un deuxième parent et limiterions notre demande à ce seul interrogatoire.

Cet interrogatoire serait d'une durée de 2h.

Intendance :

Dans un souci d'efficacité et d'économie, nous avons envisagé une seule séance d'interrogatoires que nous pourrions fixer en début d'année 2020, à en endroit à être déterminé et tenant compte du lieu de résidence de la majorité des témoins. Pour un meilleur confort et plus de commodités, nous avons pensé à tenir ses interrogatoires au bureau de Me Tremblay, dans la mesure où cela convient à tous évidemment. Je suis d'avis que ce serait aussi une meilleure chose pour les témoins.

Nous espérons trouver des disponibilités communes dès janvier ou février. Nous suggérons de regarder les disponibilités des procureurs la semaine prochaine lors de notre passage à Chicoutimi afin de nous assurer de bloquer rapidement les agendas, sujet évidemment à ce que les témoins soient aussi disponibles.

Personnellement, je n'ai pas d'objection à ce que la mère de madame Suzanne Tremblay soit interrogée le même jour que celle-ci si cela peut leur faciliter quelque peu l'exercice.

Nous pourrions discuter du moment où vous nous dénoncerez l'identité des deux membres à interroger qui sont visés ci-haut (membre désignée et membre que vous nous avez suggérée). Quant aux autres, nous pourrions aussi discuter la semaine prochaine de leur sélection.

Je n'ai pu discuter avec tout mes confrères, mais crois que ce qui précède pourrait faire consensus.

J'attendrai votre position officielle rapidement à cet égard. Le cas échéant et avec l'accord de tous, nous pourrions faire suivre le résumé de nos ententes à madame la Juge Bouchard avant le 14 novembre, de façon à l'informer qu'il y aurait consensus sur la question des interrogatoires des membres et des tiers.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir mes meilleures salutations.

<image002.jpg>

www.michaudlebel.com

Annie Pelletier
1265, boulevard Charest Ouest
Bureau 1265
Québec (Québec) G1N 2C9

Tél. : (418) 688-2226, poste 209

Télec. : (418) 688-5524

Avertissement concernant la confidentialité Le présent message est à l'usage exclusif du ou des destinataires mentionné(s) ci-dessus. Son contenu est confidentiel et assujéti au secret professionnel. Si vous avez reçu le présent message par erreur, veuillez nous en aviser immédiatement et le détruire en vous abstenant d'en faire une copie, d'en divulguer le contenu ou d'y donner suite.